

Le petit journal

Année 12
Numéro 10
30 octobre 2017

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

Photographe : Marie-Hélène Thériault, L'Isle-Verte.

*La tradition d'offrir
la passion de nos artisans!*



Marché de Noël
de L'Isle-Verte

16^e ÉDITION

25 et 26 NOVEMBRE 2017

De **10 h à 16 h**

Au gymnase
de l'école Moisson-d'Arts
(136, rue Saint-Jean-Baptiste)

Information :

marchenoel.lisleverte@gmail.com

 418 898-2812, poste 306
Marché de Noël de L'Isle-Verte



*Plus de 30 exposants
diversifiés, uniques et talentueux
vous y attendent!*

****ENTRÉE GRATUITE****



SÉANCE ORDINAIRE *PROVINCE DE QUÉBEC*
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

AJOURNEMENT

5 OCTOBRE 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le jeudi 5 OCTOBRE 2017, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR SIMON LAVOIE
MADAME GINETTE CARON
MONSIEUR ROBERT LEGAULT

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

En vertu de l'article 155 du code municipal, il est d'abord constaté qu'un avis écrit de la session d'ajournement a été donné aux membres du conseil qui n'étaient pas présents, lors de l'ajournement.

Après constatation du quorum, monsieur Simon Lavoie propose l'ouverture de la rencontre tout en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Par la suite :

Madame Ginette Caron propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 septembre 2017. Les membres du conseil municipal présents l'approuvent à l'unanimité.

Monsieur Simon Lavoie propose l'adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 18 septembre 2017. Les membres du conseil municipal y ayant assisté l'approuvent à l'unanimité.

17.10A.4.1. Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 02/10/2017	(journal 1504) :	3 708,56 \$
	(journal 1505) :	<u>30 415,51 \$</u>
		<u>34 124,07 \$</u>

Plus :

Compte de dépenses de M ^{me} Ursule Thériault :	227,42 \$
--	------------------



Dépenses incompressibles	(journal 1170) :	7 164,19 \$
	(journal 1171) :	4 388,05 \$
	(journal 1172) :	<u>35,93 \$</u>
		<u>11 588,17 \$</u>

Total des dépenses : **45 939,66 \$**

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 19 septembre 2017 au 2 octobre 2017, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

17.10A.4.2. Dépôt d'un état financier comparatif

Se conformant à l'article 176.4 du code municipal du Québec, un état financier comparatif est déposé aux membres du conseil municipal. Il est donc proposé par monsieur Robert Legault, et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, que soit pris en compte le dépôt dudit document.

17.10A.4.3. Règlement d'emprunt 2017-157 décrétant des travaux de réfection de voirie des routes Coteau-de-Tuf et Béland

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE KAMOURASKA
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

RÈGLEMENT 2017-154

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE COMPORTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 598 985 \$ REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE DIX (10) ANS

Considérant qu'il est devenu nécessaire de procéder à des travaux de réfection de voirie aux tronçons routiers que sont la rue Béland et le chemin Coteau-du-Tuf;

Considérant que le coût lié à la réfection de la rue Béland a été estimé à 165 080 \$ par la firme de consultants Actuel conseil, tel qu'il appert au document joint en Annexe A au présent règlement;

Considérant que le coût lié à la réfection du chemin Coteau-du-Tuf a été estimé à 433 905 \$ selon l'évaluation réalisée par la firme de consultants Actuel Conseil, tel qu'il appert au document joint en Annexe B au présent règlement;

Considérant que les travaux de réfection du chemin Coteau-du-Tuf découlent de priorités déterminées par le Plan d'intervention en infrastructures routières locales réalisé sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup en 2016 et dont un extrait est joint en Annexe C au présent règlement;



Considérant que la Municipalité a déposé une demande d'aide financière auprès du Ministère des Transports du Québec, dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local, et ce, suite au constat de priorisation d'axes routiers sur lesquels intervenir dans un cadre de priorité régionale;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la session du conseil municipal tenue le 18 septembre 2017, le tout accompagné d'un projet de règlement d'emprunt;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le règlement suivant décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 - TITRE

Le présent règlement porte le titre de :

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE COMPORTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 598 985 \$ REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE DIX (10) ANS

ARTICLE 2 - BUT

Le présent règlement a pour but d'autoriser ce conseil à exécuter ou faire exécuter des travaux de voirie pour un montant n'excédant pas 598 985 \$. Lesdits travaux sont plus amplement décrits et estimés aux annexes A et B joints au présent règlement.

ARTICLE 3 – DÉPENSES AUTORISÉES

Aux fins du présent règlement, ce conseil décrète une dépense n'excédant pas 598 985 \$, telle que plus amplement détaillée aux estimations jointes en Annexes A et B pour faire partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 4 - EMPRUNT

Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme maximale de 598 985 \$, sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 5 - SIGNATAIRES

Les documents d'emprunt seront signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité, pour et au nom de la Municipalité de L'Isle-Verte, et porteront la date de leur souscription.

ARTICLE 6 – DURÉE DE REMBOURSEMENT

L'emprunt sera remboursé en dix (10) ans selon les taux d'intérêt en vigueur lors des périodes de financement et de refinancement.

ARTICLE 7 – MODALITÉS DE TAXATION

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 8 – MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

Les intérêts seront payables semestriellement et les échéances en capital annuellement.



ARTICLE 9 – CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 10

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait et adopté le 5 octobre 2017 sous la résolution 17.10.4.3.

17.10A.4.4. Avis de motion et projet de règlement déléguant au directeur général le pouvoir de former des comités de sélection

Le conseiller monsieur Robert Legault de la Municipalité de L'Isle-Verte, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera un règlement déléguant le directeur général le pouvoir de former des comités de sélection en vertu de l'application de l'article 936.0.1.1 du code municipal du Québec.

Tel que le requiert la loi, un projet dudit règlement est, également, soumis aux membres du conseil municipal présents.

17.10A.4.5. Propositions de services professionnels aux fins d'attribuer le mandat d'ingénierie et de surveillance des travaux devant permettre l'exploitation d'un nouveau puits municipal

Considérant que le projet de mise aux normes des installations d'eau potable de la Municipalité en est à un stade nécessitant l'élaboration des plans et devis liés à sa réalisation;

Considérant que ce processus implique l'embauche de professionnels en ingénierie qui auront la responsabilité de concevoir l'ensemble des documents d'appels d'offres, et ce, selon les exigences du Ministère des Affaires municipales ainsi que de la direction des infrastructures de ce même ministère;

Considérant que le choix de la firme retenue pour réaliser le travail, ci-haut mentionné, devra également, faire l'objet d'un processus d'appel d'offres;

Considérant les deux propositions de services reçues aux fins d'effectuer ce processus d'appel d'offres en ingénierie, à savoir :

- Madame Nathalie Lévesque, de la Ville d'Amqui;
- Madame France Thibault, de la Ville de Lévis.

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que soient retenus les services de madame Nathalie Lévesque, ingénieur, pour le montant forfaitaire de 4 382,00 \$, le tout permettant de réaliser le mandat suivant :

- Examen des divers documents ayant trait au dossier d'eau potable;



- Vérification et consultation, auprès des représentants du Ministère des Affaires municipales;
- Coordination avec la Municipalité;
- Rédaction du devis d'appel d'offres, révision de ce dernier et publication sur le SEAO;
- Émission d'addendas, si requis;
- Réponses aux commentaires du Ministère;
- Estimation des coûts du mandat (plans et devis, surveillance des travaux);
- Prendre part à l'analyse des soumissions et assurer le suivi nécessaire.

17.10A.4.6. Plan d'action lié au rapport sur le diagnostic de gestion et mandat de mise en oeuvre

Considérant que des problèmes liés à l'organisation du travail, à la gestion des ressources humaines, soulevées en 2014 dans un diagnostic interne, réalisé par le comité administratif semblent toujours non résolus;

Considérant les observations émises par l'auditeur lors de la présentation du rapport financier de l'année 2016;

Considérant qu'à cet effet, le conseil municipal a octroyé un mandat de réalisation d'un diagnostic de gestion et d'analyse de la gouvernance confié par résolution du conseil municipal en juillet 2017 à la firme Mallette (résolution # 17.07.4.2.);

Considérant que la firme a déposé et présenté le rapport final de ce diagnostic à la séance de travail des membres du conseil municipal, le lundi 25 septembre 2017;

Considérant les conclusions et recommandations de ce rapport, incluant un plan d'action permettant de mener à terme l'ensemble des recommandations qu'il contient;

Considérant l'importance de donner suite aux recommandations du plan et de mettre en place un suivi rigoureux des actions proposées;

Considérant que la firme Mallette a soumis une proposition de services afin d'assurer le suivi et la mise en oeuvre des conclusions et du plan d'action;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, que ce conseil :

- approuve et accepte les conclusions et l'ensemble des éléments contenus dans le rapport final, diagnostic de gestion et analyse de la gouvernance, déposé par la firme Mallette;
- confie au directeur général, monsieur Guy Bérubé, la responsabilité d'être le porteur de ce dossier après la dissolution du présent conseil et lui confie le mandat d'informer les membres du prochain conseil des travaux réalisés avec les recommandations émises et de leur faire part de la présente résolution;
- recommande que le consultant de la firme Mallette, monsieur Martin Dumoulin, soit invité immédiatement après l'élection, à venir présenter et expliquer les conclusions du diagnostic, avec son plan d'action au maire, ou mairesse, conseillers et conseillères élu(e)s, afin que ceux-ci prennent une décision éclairée quant à l'offre de services relative à un mandat d'accompagnement permettant de donner suite aux recommandations émises dans ledit rapport.



17.10A.4.7. Demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec d'inclure le Pavillon de l'Amitié à titre d'assuré additionnel à la police d'assurance de la Municipalité

Considérant la demande adressée par le Club des 50 ans et plus à l'effet de pouvoir adhérer à la police d'assurance de la Municipalité;

Considérant que la Municipalité peut permettre d'étendre ses couvertures d'assurances à certains biens meubles et immeubles appartenant à des organismes à but non lucratif sous certaines conditions;

Considérant que le dossier d'information exigé par la Mutuelle des municipalités du Québec a été soumis à des fins d'évaluation;

Considérant que suite à ce processus, il s'avère que cet organisme est admissible à être reconnu à titre d'assuré additionnel sur la police d'assurance de la MMQ (Mutuelle des municipalités du Québec) détenue par la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- Que ce conseil accepte d'inclure le Club des 50 ans et plus à titre d'assuré additionnel, auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec, et ce, sous réserve de certaines conditions, à savoir :
- Que le conseil d'administration du Club des 50 ans et plus confirme à la Municipalité son acceptation des conditions et clauses régissant la couverture d'assurance leur ayant été offerte par la MMQ;
- Que le conseil d'administration du Club des 50 ans et plus s'engage à assumer la prime d'assurance exigée par la MMQ;
- Que le conseil d'administration du Club des 50 ans et plus s'engage à mettre en œuvre toute recommandation ou exigence pouvant être formulée par l'assureur.

17.10A.4.8. Demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec d'inclure la Cour de circuit à titre d'assuré additionnel à la police d'assurance de la Municipalité

Considérant la demande adressée par la Fondation du Patrimoine de L'Isle-Verte à l'effet de pouvoir adhérer à la police d'assurance de la Municipalité;

Considérant que la Municipalité peut permettre d'étendre ses couvertures d'assurances à certains biens meubles et immeubles appartenant à des organismes à but non lucratif sous certaines conditions;

Considérant que le dossier d'information exigé par la Mutuelle des municipalités du Québec a été soumis à des fins d'évaluation;

Considérant que suite à ce processus, cet organisme pourra ou non être considérée admissible à intégrer la police d'assurance de la MMQ à titre d'assuré additionnel;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :



Que ce conseil accepte d'inclure la Fondation du Patrimoine de L'Isle-Verte à titre d'assuré additionnel auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec, et ce, sous réserve de certaines conditions, à savoir :

- Que le conseil d'administration de la Fondation du Patrimoine de L'Isle-Verte confirme à la Municipalité son acceptation des conditions et clauses régissant la couverture d'assurance leur ayant été offerte par la MMQ;
- Que le conseil d'administration de la Fondation du Patrimoine de L'Isle-Verte s'engage à assumer la prime d'assurance exigée par la MMQ;
- Que le conseil d'administration de la Fondation du Patrimoine de L'Isle-Verte s'engage à mettre en œuvre toute recommandation ou exigence pouvant être formulée par l'assureur.

17.10A.8.1. Proposition de règlement financier auprès de la MRC de Rivière-du-Loup – dossier en sécurité incendie

Considérant les procédures introduites contre la Municipalité de L'Isle-Verte par la MRC de Rivière-du-Loup dans le dossier portant le numéro 250-17-001317-168;

Considérant qu'aux termes de ces procédures il est réclamé de la municipalité la somme de 143 732,35 \$, plus les intérêts de 16 % à compter du 19 juillet 2016;

Considérant la conférence de règlement à l'amiable présidée par l'Honorable Pierre Ouellet, j.c.s.;

Considérant les négociations entre la Municipalité de L'Isle-Verte et la MRC de Rivière-du-Loup aux fins de convenir d'un règlement financier permettant de mettre un terme à la procédure préalablement mentionnée de même qu'à l'Entente intermunicipale en matière de gestion de la sécurité incendie dans la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup (signée en octobre 2013) et à l'Entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie (signée en mars, avril et mai 2011);

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Legault et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son acceptation d'une offre de règlement à l'amiable au montant de 80 000 \$ payable en faveur de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup en contrepartie de quoi cette dernière et les municipalités signataires des deux ententes précitées devront libérer la Municipalité de L'Isle-Verte de toutes ses obligations aux termes des deux ententes précitées et lui donner quittance;

Que cette somme soit versée à la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup suivant la signature d'une transaction à cet effet et selon les modalités suivantes :

- 50 000 \$ d'ici le 13 octobre 2017;
- 30 000 \$ au plus tard le 20 avril 2018.

Que la mairesse Ursule Thériault soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Isle-Verte une transaction avec la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup conforme au contenu de ce qui précède.

17.10A.10.1. Renouvellement d'adhésion à Transport Vas-Y

Considérant les services offerts en transport collectif et adapté, par la Corporation « Transport Vas-Y inc. »;



Considérant le niveau d'achalandage démontré par les bénéficiaires de la Municipalité de L'Isle-Verte, au cours des dernières années;

Considérant que le coût de ce service est abordable collectivement puisque partagé entre 13 municipalités;

Considérant que la contribution du Ministère des Transports du Québec à ce service est tributaire de l'engagement financier des municipalités locales;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que ce conseil réitère son engagement aux services de « Transport Vas-Y inc. » pour l'année 2018 et, par conséquent, s'engage à assumer la contribution financière exigée de 3 000 \$.

17.10A.10.2. Tarifs du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2018

Considérant que la Ville de Rivière-du-Loup a fait connaître les tarifications applicables aux usagers du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2018;

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte doit confirmer l'acceptation de ces tarifs afin de maintenir son privilège à titre de « municipalité ayant le droit d'accès »;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte approuve les tarifications lui étant applicables pour l'année 2018, telles que publiées le 27 septembre 2017.

17.10A.11. Levée de la séance

À 20 h 45, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la séance soit levée.

(sous réserve d'approbation du conseil)

**SÉANCE
EXTRAORDINAIRE**

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

17 OCTOBRE 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le mardi 17 OCTOBRE 2017, à 20 heures 15, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME VÉRONIQUE DIONNE
MADAME GINETTE CÔTÉ



MADAME SOPHIE SIROIS
MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ
MONSIEUR JEAN PELLETIER
MONSIEUR BERNARD NIERI

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Il est tout d'abord constaté que l'ensemble des membres du conseil municipal est présent et, tel que le prescrit l'article 157 du code municipal, signifie leur renonciation à l'accomplissement des formalités prescrites par la loi pour la convocation d'une telle séance (articles 155 et suivants du C.M.).

Suite à la lecture de l'avis spécial de convocation, il est proposé par madame Ginette Côté, secondé par madame Sophie Sirois, que l'ordre du jour proposé soit accepté, tel que lu.

17.10Sp.3. Nomination à titre de maire suppléant

Afin de se conformer au 3^e alinéa de l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, des propositions sont soumises afin de désigner un membre du conseil qui agira à titre de maire suppléant auprès du conseil municipal et qui agira, également, comme représentant substitut du maire auprès du conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup.

Monsieur Jean Pelletier propose la candidature de monsieur Bernard Nieri, madame Véronique Dionne, appuie cette première proposition.

Monsieur Bernard Nieri propose la candidature de madame Sophie Sirois, monsieur Stéphane Dubé, appuie cette seconde proposition.

Monsieur Jean Pelletier propose la fermeture des mises en candidatures.

Madame Sophie Sirois accepte d'être confirmée dans cette fonction alors que monsieur Bernard Nieri refuse, pour l'instant, d'occuper cette charge.

En conséquence, madame Sophie Sirois, conseillère au siège numéro 3, occupera ces deux fonctions à compter du 17 octobre 2017, et ce, jusqu'à la prochaine séance publique du conseil municipal.

17.10Sp.5. Levée de la séance

À 20 h 30, il est proposé par madame Ginette Côté, secondé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que la séance soit levée.



Prochaine séance publique :

Notez que la séance publique du conseil municipal **se tiendra le 13 novembre 2017, à 20 heures, à la caserne incendie.**

DATES DE TOMBÉE POUR LES PROCHAINS BULLETINS MUNICIPAUX

Prenez note que la **date de tombée pour envoyer vos articles** est toujours le vendredi suivant la réunion du conseil municipal.

Dates de tombée pour les 2 prochains mois :

NOVEMBRE : 17 NOVEMBRE 2017

DÉCEMBRE : 15 DÉCEMBRE 2017

Par courriel : katiatalbot@lisle-verte.ca



N.B. Tous les articles reçus après cette date limite ne pourront paraître dans le journal. Nous ne pouvons garantir la parution de tous les articles reçus en raison de l'espace disponible. La priorité est accordée aux organismes à but non-lucratif de la Municipalité de L'Isle-Verte.

La Municipalité de L'Isle-Verte souhaite aviser la population que la concentration de nitrites-nitrates est revenue à la normale, sous la barre des 5 mg/l.

L'avis qui était en vigueur est donc levé. Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer au 418-898-2812, poste 302.





OFFRE D'EMPLOI

PRÉPOSÉ DU CHALET DE SERVICE

Lieu de travail :

136, rue Saint-Jean-Baptiste
L'Isle-Verte, QC G0L 1K0

Principales fonctions :

Sous la supervision de la Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, le titulaire du poste devra :

- ❖ Effectuer la surveillance de la patinoire et des locaux;
- ❖ Faire l'entretien ménager du chalet de service tous les jours;
- ❖ Assurer l'entretien des équipements sous sa responsabilité;
- ❖ Faire respecter l'horaire établi;
- ❖ Être responsable de la cantine;
- ❖ N'avoir aucun antécédent judiciaire en lien avec l'emploi.

Qualités recherchées :

- ❖ Fiable;
- ❖ Travaillant;
- ❖ Avoir le sens de l'organisation et la gestion du temps;
- ❖ Sociable;
- ❖ Autoritaire;
- ❖ Capacité à gérer l'imprévu.

Exigences et conditions de travail :

- ❖ Secondaire terminé;
- ❖ Salaire offert : à discuter selon l'expérience;
- ❖ Horaire variable : jour/soir/fin de semaine;
Horaire en fonction de la température et de l'achalandage.
- ❖ Nombre d'heures : 30-35 heures par semaine;
- ❖ Statut de l'emploi : saisonnier;
- ❖ Durée de l'emploi : décembre à mars;
- ❖ Date prévue d'entrée en fonction : décembre 2017.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le lundi 4 décembre 2017 avant midi à l'adresse suivante et à l'attention de madame Rosalie Demers, coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire :

141, rue Saint-Jean-Baptiste
L'Isle-Verte (QC) G0L 1K0

Courriel : rosaliedemers@lisle-verte.ca

Pour information : 418-898-2812, poste 306

Seules les personnes retenues seront contactées.



TROISIÈME ÉDITION DU PROGRAMME D'ACHAT LOCAL À L'ISLE-VERTE

La CDET de L'Isle-Verte désire relancer le programme d'achat local au cours de l'année 2018. Comme vous le savez, le but de cette initiative est d'inciter la population locale, régionale ainsi qu la clientèle touristique de passage chez nous...à acheter chez nous !!! Dans le but tenir cette troisième édition et ainsi contribuer à la pérennisation du projet, **nous devons obtenir un implication solide du la part de la population et particulièrement des entreprises.** Ainsi, afin de nous permettre de débiter dès maintenant la planification de cette prochaine édition, nous vous invitons à prendre quelques instants pour compléter le questionnaire ci-dessous.

1) Je suis :

- Résidents de L'Isle-Verte Oui Non
Propriétaire d'une entreprise Oui Non
Membres de la CDET de L'Isle-Verte Oui Non

2) Je désire qu'une troisième édition du programme d'achat local se déroule en 2018.

- Oui Non Précisez votre réponse :

3) Je désire participer à une rencontre de travail portant sur la planification de l'édition 2018 avec la CDET.

- Oui Non Précisez votre réponse :

4) J'accepte que l'on me contacte aux coordonnées ci-dessous.

- Oui (inscrire vos coordonnées) Non

Nom : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Nous vous invitons à **compléter et à retourner ce questionnaire au bureau municipal de L'Isle-Verte d'ici le 31 octobre prochain.** Merci de votre attention et au plaisir!

Yves Gagnon
Président Corporation de Développement Économique et Touristique de L'Isle-Verte



FRIPERIE DU NORDET, 143, rue St-Jean-Baptiste, L'Isle-Verte G0L 1K0, Tél.: (418) 898-2812, poste 308
Ouverture : du mardi au samedi, en après-midi.

La Friperie du Nordet est une entreprise d'économie sociale, créée parce que les citoyens souhaitaient faire profiter leur argent aux gens du milieu, en leur offrant des marchandises à un prix abordable, plutôt que de le dépenser ailleurs. Le projet fut proposé lors de la consultation sur la politique familiale, en février 2006. Au départ, l'objectif était de récupérer vêtements, jouets, volumes usagés et vaisselle pour la revente, mais pas de gros objets. C'est Gilberte Chassé, alors agente de développement, qui a mobilisé le milieu pour le financement, et préparé le plan d'affaires et la mise en place de la ressource, laquelle a ouvert ses portes le 14 décembre 2006. Le premier local était situé dans la bâtisse de la salle de quilles. En 2010, la friperie déménage au 115 St-Jean-Baptiste, puis à l'adresse actuelle en 2012, pour de plus grands espaces. Un premier conseil d'administration fut formé dont Thérèse Lavoie-Rioux était présidente. Depuis 2007, Delphine Jaillet a été la présidente du CA jusqu'à sa démission récente. Delphine a également assumé tout le travail administratif bénévolement jusqu'à aujourd'hui. Thérèse de son côté, a dirigé le quotidien de la friperie avec des bénévoles jusqu'à son décès en 2015.

Aujourd'hui, un CA composé de Sylvie Grandmaison, Régente Thériault et Jeannine Pelletier, administre l'entreprise. C'est Ginette Pelletier qui est responsable de la gestion quotidienne avec 4 à 5 bénévoles. Le principal objectif de l'entreprise est d'offrir des produits de qualité, propres et bien classés. On a ajouté à la marchandise une certaine quantité d'appareils électroménagers et meubles. Ce qui est reçu et non vendu est envoyé à d'autres friperies et distributeurs, à l'écocentre ou aux déchets. En mars 2017, on évaluait à 55 tonnes le volume de marchandises reçues en dons depuis 2006. C'est environ 1100 clients qui achètent chaque année. Tout le travail de préparation de la marchandise est fait de façon bénévole et l'entreprise est en très bonne santé financière. Les revenus servent à payer le loyer, l'électricité et l'entretien.

Toutefois, le futur est incertain. **Il faut de la relève pour assurer la survie d'une friperie très appréciée.** L'organisme a besoin de nouveaux bénévoles et du soutien du milieu pour assurer le fonctionnement du CA et de l'entreprise, qui est en restructuration avec l'aide de l'agent de développement Gérald Dionne. De plus, le projet d'agrandissement de la résidence Rose-des-Vents risque d'imposer un déménagement à brève échéance et c'est une réalité avec laquelle le conseil doit composer. Vous êtes d'ailleurs conviés à assister à l'assemblée générale annuelle de l'organisme dont vous trouverez l'invitation à la page suivante.



Ginette Pelletier et un client content!



Thérèse Rioux, directrice de 2006 à 2015



La Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte souhaite un bel avenir à la Friperie du Nordet! **Photos 1 et 3 et article par Lise Pelletier**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2017 DU CENTRE DE RÉCUPÉRATION DE L'ISLE-VERTE (FRIPERIE DU NORDET)

Madame,
Monsieur,

Nous vous invitons à assister à l'assemblée générale annuelle 2017 du Centre de récupération de L'Isle-Verte (Friperie du Nordet), **le 21 novembre 2017, à 19 h à la salle communautaire de L'Isle-Verte**. Votre participation à cette rencontre est importante pour le maintien d'un service qui génère des retombées économiques et jouent un rôle communautaire et social important à L'Isle-Verte. En participant à cette rencontre, vous contribuerez directement à une organisation qui est vouée au développement de votre communauté.

Gérald Dionne, agent de développement de la MRC de Rivière-du-Loup
pour le Centre de récupération de L'Isle-Verte

Sujets

1. Mot de bienvenue
2. Nomination d'unE présidentE et d'unE secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption de la dernière assemblée générale annuelle
5. Description des services et rapport des activités de l'année 2017
6. Présentation et adoption des états financiers au 31 mars 2017
7. Nomination d'un vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018
8. Priorités et plan d'action 2018
9. Nomination d'unE présidentE et d'unE secrétaire d'élections
10. Élections des membres du conseil d'administration (2)
11. Affaires diverses

12. Levée de l'assemblée



CAFÉ-RENCONTRE



La Table d'harmonisation de L'Isle-Verte est fière de vous inviter au Café-rencontre de novembre!

Jeudi 2 novembre

Dès 13 h 30

À la Villa Rose des Vents

Sujet abordé : la santé mentale des aînés

Tous les aînés sont invités à venir discuter de ce sujet et à recueillir plus d'information. Un professionnel de Santé mentale Québec sera présent pour répondre à vos questions et une collation sera servie.

Activité gratuite.

Soyez-y!

Information : 418-898-2812, poste 306

TRICOT RENCONTRES

Joignez-vous à ces rencontres amicales où vous pourrez tricoter tout en discutant avec d'autres passionnés. Cette activité s'adresse aux novices comme aux experts. C'est une belle occasion d'échanger des connaissances et de piquer un brin de jasette! Aucune inscription nécessaire, présentez-vous sur place avec votre matériel.

À noter que le service de prêt de livres n'est pas disponible à cette occasion.

NOUVEAU!

De 13 h à 15 h, à la bibliothèque municipale

20 novembre

11 décembre

BIENVENUE À TOUS!



Information

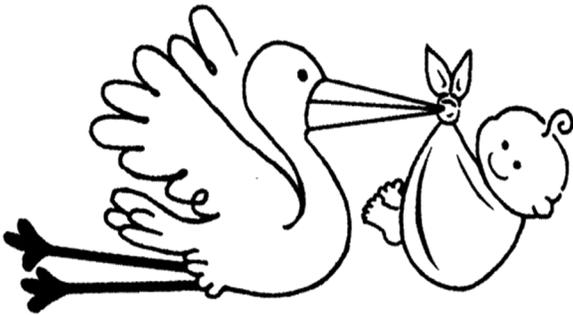
418-898-2812, poste 306





NOUVEAUTÉ!

Bienvenue aux bébés de 2017!



**La cigogne est passée
dernièrement?
Inscrivez votre nouveau-né à
notre liste et profitez des
avantages!**

En nouveauté cette année et selon les orientations de la Politique de la famille et des aînés, la Municipalité fera des mentions spéciales aux nouveau-nés de L'Isle-Verte! Vous voulez que votre nouveau poupon fasse partie des bébés de l'année et puisse profiter des avantages? Rien de plus simple!

Envoyez-nous une photo avec son nom, le nom des parents et sa date de naissance. Vous pouvez le faire par la poste, par courriel ou par Facebook. Vous courez la chance de remporter un prix bien spécial!

N'hésitez pas à nous partager la bonne nouvelle!

Information : 418-898-2812, poste 306
141, rue St-Jean-Baptiste
rosaliedemers@lisle-verte.ca
Municipalité de L'Isle-Verte



LE P'TIT BOTTIN DE L'ISLE-VERTE

Afin de mettre à jour le site Internet de la Municipalité et le bottin des ressources, nous demandons aux propriétaires d'entreprises ou représentant d'organismes de nous aviser de tout changement survenu au courrant des dernières années. Que cela soit un changement d'adresse, de personne ressource, un changement de numéro de téléphone, ou une fermeture.

Nous vous remercions de votre collaboration!





Grande collecte de jouets usagés



Au bureau municipal

Durant les heures d'ouverture
Jusqu'au 15 novembre

Pour de plus amples informations : **418-898-2812, poste 306**

Merci de votre contribution!



CONCERT BÉNÉFICE DE NOËL

**Dimanche le 19 novembre 2017, à 14 h
en l'église de St-Arsène**



Le Chœur des chorales du secteur de la Terre à la Mer

Venez assister à notre concert en grand nombre!



**Admission
Adulte : 15\$
6 à 12 ans : 5\$**





PARC SAMUEL CÔTÉ

Quelques nouveautés sont apparues au parc cet été! L'aire multifonctionnelle est maintenant prête à l'utilisation avec ses paniers de basket et son espace asphalté. Le stationnement est aussi accessible, en plus de nouveaux sentiers, des tables à pique-nique et d'une cabane à livres, pour le bonheur des lecteurs! Un bâtiment de service a également fait son arrivée, et sera achevé en 2018, de même que pour l'embellissement du terrain. Entre temps, nous vous demandons d'utiliser les sentiers aménagés.



La maisonnette jaune a été offerte à la Municipalité grâce à une initiative des partenaires COSMOSS* de la MRC de Rivière-du-Loup. Construite gratuitement par les participants de l'atelier de menuiserie de la Ville de Rivière-du-Loup, elle offre aux tout-petits un espace « à leur mesure », et nous rappelle, sur une affiche, l'importance du « jeu libre » dans le développement des jeunes enfants.

Nous prévoyons finaliser l'aménagement du terrain et des installations en 2018. Suivez la Municipalité de L'Isle-Verte sur Facebook pour connaître l'avancement des travaux.

Information : 418-898-2812, poste 306

* Communauté Ouverte et Solidaire pour un Monde Outillé, Scolarisé et en Santé

LE CLUB DES 50 ANS ET +

*****Pour le buffet Déjeuner de Noël du 3 décembre,
nous sommes dans le regret d'annuler cette activité.*****

Carte de membre 2018

Pour obtenir votre carte de membre 2018, veuillez communiquer avec :

Robert Ouellet, président : 418-898-5439

Jean-Guy Pelletier, vice-président : 418-898-2766

Pétanque atout

La pétanque atout se déroulera le jeudi au lieu du mardi.

On vous attend en grand nombre!



LE CLUB DES 50 ANS ET +

Souper de Noël et soirée de danse du Club des 50 ans et + de L'Isle-Verte



Dimanche 26 novembre 2017, à 17 h

Endroit : Pavillon de L'Amitié

Coût : 20 \$

Musique : Michel Gagnon

Réservez avant le 15 novembre 2017

Pour information :

Robert Ouellet : 418-898-5439

Jean-Guy Pelletier : 418-898-2766



**Service
d'information
aux aînés**

de la MRC de Rivière-du-Loup

Quelles sont les raisons de consulter un médecin après une chute ?

Que vous en soyez victime ou témoin, il ne faut jamais sous-estimer la gravité d'une chute. Même si la chute semble sans conséquence, il est possible qu'elle laisse des séquelles.

Parmi les raisons de consulter un médecin, mentionnons :

- ❖ la perte de conscience juste avant ou après la chute;
- ❖ des blessures;
- ❖ une douleur forte ou persistante;
- ❖ des étourdissements;
- ❖ des nausées;
- ❖ une faiblesse générale;
- ❖ des maux de tête;
- ❖ des troubles de la vision.

Observez votre état, ou l'état de la personne qui a fait une chute si vous en avez été témoin. Des symptômes peuvent apparaître dans les jours qui suivent.

Dans certains cas, une chute peut être le signe d'une maladie ou encore être causée par la prise de médicaments. Il vaut toujours mieux mentionner les chutes à son médecin pour qu'il puisse évaluer la situation et vérifier s'il existe un lien avec une maladie ou avec des médicaments consommés, prescrits ou en vente libre.

Pour plus d'information, contactez le service d'information pour aînés. Si vous êtes une personne aînée, ce service peut vous aider dans vos démarches de recherche d'information et de compréhension des divers programmes qui vous sont destinés. Le service est accessible par téléphone, au bureau du Centre d'action bénévole et à domicile pour les personnes qui ne peuvent se déplacer. Service d'information aux aînés : **418-867-8011**



Centre intégré de santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent

Campagne de vaccination 2017 contre la grippe saisonnière

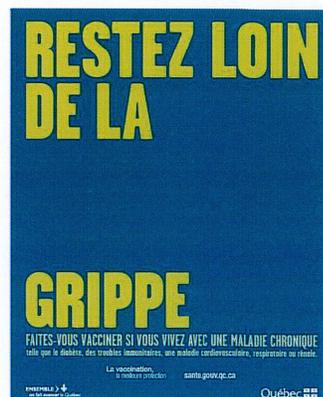
Nous vous invitons à prendre rendez-vous à l'une de nos cliniques de vaccination offertes dans la municipalité la plus près de chez vous, par l'entremise de notre site Web à l'adresse : www.cisss-bsl.gouv.qc.ca.

Ce mode de fonctionnement qui a fait ses preuves l'année dernière vous permettra d'obtenir un rendez-vous rapidement. De plus, cela évitera de longues files d'attente à votre arrivée sur le site de vaccination.

Si vous n'avez pas accès à internet, un proche ou un ami peut prendre rendez-vous pour vous. Vous pouvez aussi communiquer avec nous, sans frais, au **1 866 445-0601**, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h.

Le vaccin est offert gratuitement :

- aux personnes de 60 ans et plus;
- aux enfants de 6 à 23 mois;
- aux familles et aux personnes prenant soin des enfants de 0 à 23 mois;
- aux personnes souffrant d'une maladie chronique et à leurs proches;
- aux personnes présentant des problèmes d'obésité importante;
- aux femmes enceintes en bonne santé qui sont au 2^e ou au 3^e trimestre de grossesse;
- aux travailleurs de la santé qui œuvrent dans un établissement/installation qui donne ou fournit des soins de santé à des patients ou aux travailleurs de la santé qui, dans le cadre de leurs activités, ont des contacts avec les personnes à risques. Le terme travailleurs de la santé regroupe les employés salariés, les médecins, les stagiaires et les bénévoles.



Toute autre personne désirant se protéger contre la grippe saisonnière à l'une des cliniques de vaccination du CISSS, peut le faire à ses frais.

Il est important de prévoir porter des vêtements adaptés, soit : blouse, chemise ou chandail à manches courtes.

Pour l'inscription à votre arrivée au site de vaccination, présentez votre carte d'hôpital ou votre carte d'assurance-maladie.

Nous vous rappelons que le vaccin constitue le meilleur moyen de protection contre la grippe saisonnière et ses complications potentielles.

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent
Québec



LA SÉCHERESSE OCULAIRE (PARTIE I)

Des milliers de personnes souffrent de sécheresse oculaire (aussi appelé xérophtalmie dans le jargon médical), ce qui en fait l'une des affections oculaires des plus fréquentes en pharmacie. Chaque fois que l'on cligne des yeux, une mince couche de larme est étalée sur les cornées. Cette mince couche humide, appelée film lacrymal, forme un revêtement protecteur qui lubrifie et humidifie les yeux en permanence, qui les nettoie et qui protège contre les corps étrangers. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les larmes ne sont pas composées uniquement d'eau : en effet, les larmes contiennent aussi des huiles, des protéines, des électrolytes (ex. : sodium, chlorure, etc.), des substances qui protègent contre les infections et des facteurs de croissance qui sont essentiels aux cellules. Chaque larme est composée de trois couches : une couche externe faite de lipides, une couche moyenne faite d'eau et une couche interne contenant des mucines. Chacune de ces couches est produite par une glande différente. La couche lipidique est sécrétée par les glandes de Meibomius, la couche aqueuse est le produit des glandes lacrymales et la couche muqueuse est sécrétée par les cellules à mucus de la conjonctive. Les trois couches sont nécessaires pour créer le film lacrymal idéal pour garder les yeux humides et en santé. La couche lipidique sert à ralentir l'évaporation de la couche aqueuse sous-jacente et ainsi, de maintenir l'intégrité du film lacrymal. La couche aqueuse apporte l'humidité nécessaire au confort des yeux. La couche muqueuse permet une bonne adhésion du film lacrymal à la surface de l'œil.

Si l'une des couches s'appauvrit, le film lacrymal ne peut pas couvrir correctement la cornée et il peut se former des points secs. Le **syndrome des yeux secs** est généralement dû à une diminution de la **sécrétion** de larmes ou à un déséquilibre entre les divers éléments les composant, ce qui peut entraîner une augmentation de leur évaporation. Dans un cas comme dans l'autre, il s'ensuit un **inconfort oculaire** jusqu'à des ulcérations de la cornée. On estime que 30% des consultations en optométrie concernent, à des degrés divers, le syndrome des yeux secs. Le syndrome des yeux secs peut aussi être la conséquence d'un problème de **paupières** ne clignant pas suffisamment, ou d'une **blépharite**, inflammation du bord des paupières qui altère la composition des larmes, augmentant leur évaporation. Il s'ensuit une sensation de sécheresse et d'irritation. Les symptômes généraux de l'œil sec sont donc l'inconfort oculaire, la sensation de sable ou de corps étranger dans l'œil, la rougeur oculaire (mais pas toujours), la démangeaison, le larmolement excessif, la sensation de brûlure et de picotement, la fatigue oculaire, la présence de mucus autour des yeux, la sensibilité à la lumière, au froid, au vent et à la fumée. Il n'est pas anodin d'avoir les yeux secs : en effet, un œil asséché est moins bien protégé contre les agents pathogènes. Il est donc plus susceptible de présenter des **infections**, des **inflammations**, de **l'irritation ou encore des ulcérations de la cornée**.

La sécheresse oculaire est habituellement un symptôme d'une condition sous-jacente. Pour bien des gens, elle est un signe de vieillissement : avec l'âge, les glandes lacrymales ne produisent plus suffisamment de larmes ou fournissent des larmes de mauvaise qualité. Les femmes sont par ailleurs deux fois plus sujettes au problème d'œil sec, notamment lors des changements hormonaux comme la grossesse ou la ménopause. Les activités nécessitant une concentration visuelle particulière (microscope, ordinateur, tablette, lecture) entraînent une diminution du rythme de clignement des yeux, le clignement permettant justement de répartir et restaurer le film lacrymal. Des facteurs environnementaux peuvent aussi contribuer à l'assèchement de la surface de l'œil tels que le vent, le soleil, un climat sec, la fumée de cigarette, l'air conditionné, etc. Certaines pathologies peuvent être en cause (ex. : syndrome de Sjögren, certaines maladies auto-immunes comme la polyarthrite rhumatoïde). Également, certains médicaments comptent la xérophtalmie comme effet secondaire (ex. : médicament pour la vessie, pour l'hypertension, pour la douleur, etc.). Discutez-en avec votre pharmacien, s'il y a lieu!



VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

**Adresse : 150, rue St-Jean-Baptiste (Presbytère)
418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte**

HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h**
Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte
Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

HORAIRE DES MÉDECINS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE

Dr Jacques Caron (418-862-0333) : Les mardis 7-14-21 et 28 novembre 2017
Dr André Munger (418-862-0333) : Les mercredis 1-8 et 15 novembre 2017

Vaccination des bébés de 2 à 18 mois, sera faite dorénavant les jeudis en am. Les rendez-vous sont pris à l'avance.

PHARMACIE

Adresse : 136-A, Seigneur-Côté, L'Isle-Verte
Téléphone : 418-898-3111

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie
de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne



AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ

PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.



197, Principale - St-Cyprien, Qc - GOL 2P0
3, Principale Nord - St-Hubert, Qc - GOL 3L0
136A, Seigneur Côté - Isle-Verte, Qc - GOL 1K0
535, du Patrimoine - Cacouna, Qc - GOL 1G0

(418) 963-3306
(418) 497-3925
(418) 898-3111
(418) 867-3569

Horaire du bureau municipal

141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812



JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
Lundi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Mercredi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	FERMÉ



Horaire de la bibliothèque municipale

136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 309

JOURS	HEURES
Lundi	19 h à 20 h 30
Jeudi	13 h à 15 h

Horaire de la Friperie du Nordet

143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 308



JOURS	HEURES
Du mardi au vendredi	13 h 30 à 16 h 30
Samedi	13 h 30 à 16 h

À VOTRE AGENDA...

Jeudi 2 novembre, 13 h 30 :	Café-rencontre, page 16
Avant 15 novembre :	Collecte de jouets, page 18
Dimanche 19 novembre, 14 h :	Concert bénéfice de Noël, page 18
Lundi 20 novembre, 13 h :	Tricot rencontres, page 16
Mardi 21 novembre, 19 h :	AGA Friperie du Nordet, page 15
Dimanche 26 novembre, 17 h :	Danse 50 ans et +, page 20